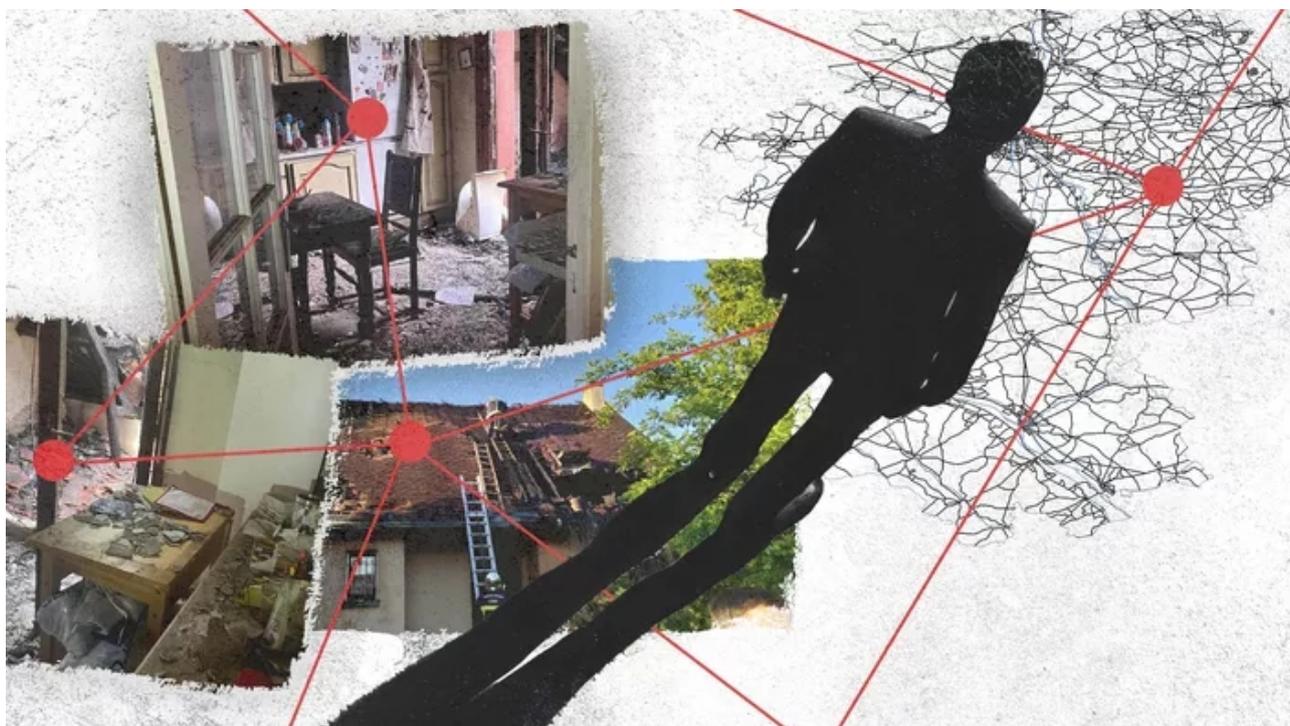


«Faut-il attendre qu'il tue quelqu'un?»: près de Montargis, un toxicomane sème la terreur sous l'œil impuissant des autorités.

Par **Guillaume Poingt**

Il y a 3 heures



Arnaud P. est suspecté d'avoir incendié la maison d'un couple de retraités à Amilly (Loiret) dans la nuit du 17 au 18 avril 2025.

Photos : collection personnelle. Illustration : Aymeline Chemin - Adobe Stock/Le Figaro.

RÉCIT - Depuis 2017, cet homme traumatise tout un quartier à Amilly. Suspecté d'avoir incendié un pavillon où dormaient deux retraités en avril dernier, il est actuellement en liberté. Une situation qui exaspère les riverains.

La maison d'enfance de Constance* est partiellement partie en fumée dans la nuit du 17 au 18 avril à Amilly, une petite commune du Loiret collée à Montargis. D'immenses flammes ont dévoré sa chambre d'ado, brûlé les

photos affichées aux murs, carbonisé la moquette. Plus grave, ses parents, deux retraités âgés de 65 et 76 ans, dormaient dans la maison cette nuit-là. «*Ma mère était en chemise de nuit. Mon père a entendu du bruit vers minuit. Ils ont découvert la cuisine en feu. Ils ont dû sortir précipitamment en pyjama. Mes parents auraient pu mourir s'ils s'étaient endormis profondément*», confie Constance au *Figaro*.

Faits divers

Newsletter

Tous les dimanches

Enquêtes, affaires, procès, sécurité... Chaque semaine, retrouvez les faits divers à ne pas manquer.

Une vingtaine de sapeurs-pompiers mobilisés jusqu'au petit matin parviennent à éteindre l'incendie, dont l'origine criminelle fait peu de doute. Le feu est parti d'un abri où sont stockés des bouteilles de gaz et du matériel de jardin. Les flammes se sont ensuite propagées à la maison des parents de Constance, située dans une petite rue pavillonnaire propre.

Un voisin toxicomane et pyromane

Les soupçons des riverains se portent rapidement sur un voisin bien connu de la police : Arnaud P., reconnaissable à ses piercings au visage, âgé d'une quarantaine d'années. Probablement atteint de troubles psychiatriques, l'homme se montre incontrôlable et menaçant quand il consomme de l'alcool ou des stupéfiants, auxquels il est accro. Il mène une vie de marginal et est totalement isolé sur le plan familial. Son père, qui doit gérer une compagne handicapée, ne peut pas s'en occuper. Sa sœur, elle, a fini par couper les ponts avec lui. Enfin, le droit de visite à sa fille lui a été retiré.

Arnaud P. est connu pour avoir déjà allumé plusieurs feux dans sa propre maison début 2025. La police est alors intervenue mais «*les investigations n'ont pas permis d'étayer le délit de destruction du bien d'autrui*», précise au *Figaro* le

t
é

parquet de Montargis. Avec ses incendies répétés, Arnaud P. a fini par détruire sa propriété. Depuis, il vit dans un camping-car dans son jardin. Ses tendances pyromanes inquiètent le voisinage. *«Je vais cramer tout le quartier»*, aurait-il un jour asséné, en état de crise.

Manque de preuves

Après l'incendie de la maison des parents de Constance, Arnaud P. est placé en garde à vue avant d'être relâché. *«Les investigations n'ont pas permis de réunir d'éléments à charge à son encontre : aucune trace d'un produit accélérant (un liquide combustible ou inflammable, NDLR) susceptible de faire l'objet de prélèvements n'a pu être relevée au domicile des victimes, aucun témoin n'a vu l'auteur des faits, aucun système de vidéoprotection ne couvrait la rue des faits et l'intéressé a contesté toute implication dans la mise à feu»*, justifie auprès du *Figaro* Jean-Cédric Gaux, le procureur de la République de Montargis.

«En garde à vue, le suspect a été présenté à un psychiatre compte tenu de ses propos confus. Le psychiatre a conclu à l'absence d'anomalie mentale. Sa garde à vue a été levée», poursuit le magistrat. Une remise en liberté qui met en colère

Constance. *«Quand mes parents sont revenus chez eux, il était dans son jardin et les narguait derrière le grillage. S'il avait voulu planter mes parents, il aurait pu le faire»*, dénonce la jeune femme. Après l'incendie, un vigile privé payé par l'assurance du couple, encore traumatisé, a surveillé leur maison.

«La goutte d'eau»

Pour les riverains, l'incendie d'avril a été «la goutte d'eau» car, depuis 2017, Arnaud P. pourrit littéralement la vie du quartier. On le suspecte d'agir principalement la nuit. Pêle-mêle, les voisins lui reprochent menaces de mort, hurlements nocturnes, insultes, feux dans son jardin, intrusions dans des propriétés privées, dégradations en tous genres (pneus crevés, câbles de la fibre sectionnés, tags sur les maisons), coups sur les volets en pleine nuit ou encore aboiements de chiens. On le soupçonne aussi de cambriolages. Pour se protéger, plusieurs habitants ont installé des caméras de vidéosurveillance à

leurs frais. *«Le maire a refusé un éclairage public de la rue la nuit ainsi que de la vidéosurveillance»*, accuse Constance.

Depuis 2017, les habitants ont déposé une dizaine de plaintes et de mains courantes au commissariat de Montargis. Arnaud P. *«a déjà été condamné plusieurs fois et a déjà été interné en psychiatrie»*, assure au Figaro le maire d'Amilly, Gérard Dupaty. *«Il ressort une fois qu'il est sevré et puis il recommence à se droguer. Il a aussi été emmené aux urgences un certain nombre de fois mais, a priori, le psychiatre ou le médecin des urgences n'a pas voulu l'interner d'office. On ne peut pas interner quelqu'un comme ça aussi facilement»*, poursuit le maire.

«Tout le monde se renvoie la balle»

Les riverains, eux, se sentent abandonnés et fustigent l'inaction des autorités. *«Tout le monde se renvoie la balle : la police, la justice, la préfecture, la mairie. On a l'impression que personne ne fait rien car il n'y a pas eu de mort. Est-ce que la justice attend qu'un drame survienne avant de faire quelque chose ? Faut-il qu'il tue quelqu'un ?»*, questionne Constance. *«Ce type-là fait ce qu'il veut. La situation est ubuesque. On ressent de la colère face à un système stoïque»*, abonde Thomas Corral, administrateur de l'association de quartier «Urbanisme et Voisin Partenaire» (UVP), installé à Amilly depuis une trentaine d'années. *«Cette affaire relève maintenant de la justice, seul le procureur est en mesure de communiquer sur ce dossier»*, nous indique la sous-préfecture de Montargis. Le procureur de la République de Montargis, Jean-Cédric Gaux assure que *«la situation de Monsieur P. est suivie très attentivement par le parquet»*. Fin avril 2025, *«à l'initiative du parquet, une réunion s'est tenue avec le maire d'Amilly et la police nationale pour échanger sur la situation de l'intéressé et notamment sur sa prise en charge au titre de ses troubles du comportement, l'intéressé ayant déjà fait plusieurs séjours en hôpital psychiatrique»*, nous précise-t-il.

«C'est difficilement supportable pour le voisinage», reconnaît le maire d'Amilly. *«La police municipale passe quotidiennement dans le quartier mais on ne peut pas être en permanence auprès de lui. Si vous écoutez les gens, le maire ne fait rien. Si quelqu'un a*

une solution, qu'il me la donne. Que voulez-vous qu'on fasse de plus ? On ne fait que subir», affirme Gérard Dupaty, qui prendra bientôt sa retraite après 37 ans de service.

Un couteau de boucher et une relaxe

Après avoir récemment vendu le terrain de sa maison, entièrement détruite, Arnaud P. errerait désormais aux alentours d'Amilly, notamment sur des parkings de grandes surfaces. *«Ce type est très dangereux. Je suis traumatisée à l'idée qu'il soit dehors et puisse recommencer»,* martèle Constance. *«Les gens du quartier vivent dans la crainte et la terreur»,* poursuit Thomas Corral.

Arnaud P. a de nouveau fait parler de lui récemment. Le 29 juin, il a été interpellé près d'un supermarché où il mendiait. Il s'est rebellé et aurait exhibé un couteau de boucher sous les yeux des policiers. *«L'intéressé a été placé en détention provisoire. En garde à vue, le suspect avait été présenté à un psychiatre qui avait, à nouveau, conclu à l'absence d'anomalie mentale»,* précise le procureur de Montargis. Présenté en comparution immédiate le 2 juillet pour *«violences sur personne dépositaire de l'autorité publique»,* il a été relaxé. *«Le tribunal correctionnel a considéré qu'aucun geste de menace avec arme ne ressortait de l'exploitation de la caméra-piéton du policier interpellateur. Le parquet n'a pas interjeté appel de cette décision»,* détaille le ministère public. Arnaud P. a donc de nouveau été relâché.

«Il y a une quinzaine de jours, il s'est pointé un dimanche après-midi devant la maison d'un habitant du quartier en disant : "Le premier qui sort, je le découpe"», relate Thomas Corral. Une enquête pour menaces de mort est en cours au commissariat de Montargis. *«Mes parents ont pris un coup au moral. Ils se demandent s'ils doivent déménager et acheter un autre bien. S'ils doivent vendre leur maison en l'état ou la reconstruire»,* conclut Constance. Des questions, et une peur permanente, dont ces paisibles retraités se seraient bien passés. Plus généralement, tout un quartier vit dans la crainte qu'un drame advienne.

*Le prénom a été modifié.